

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 juin 2014

Membres présents : 64

MMES BEVIERE Monique, BRAAT Evelyne, BUNO Geneviève, CHANTEREAU Agnès, CHARVIN Evelyne, COUILLAUT Odile, DAUVILLIERS Delmira, DENIAU Evelyne, DESPREZ Nicole, FAUTRAT Marie-Françoise, HINCKY Françoise, LEVY Véronique, MOLVEAUX Claudine, MUNTSCHE Karine, PICARD Maryse, POUILLART Nadège, ROUSSEAU Nadine,

MM. BACHELET Raynald, BALANÇON Michel, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOHN Gérard, BOULAS Jean-Claude, BOUVARD Jean-Claude, BRISSON Jean-Louis, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CATINAT Thierry, CHACHIGNON Alain, CHEVALIER Gilles, CITRON Olivier, DAUX Dominique, De BOUVILLE Anne-Jacques, DONES Jacky, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, GUERTON Christophe, JOURDAIN François, JOVÉ Louis, LANGLOIS Jean-François, LEGOFF Jean-François, LEGRAND Gérard, LUTTON Patrick, MATIGNON François, MONCEAU Daniel, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PICARD Michel, PIERQUIN José, POINTEAU Jean-Marc, POISSON André, RIBEAUCOURT Pascal, ROUSSEAU Alain, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VERNEAU Philippe.

M. BRICHARD Gérard donne pouvoir à Mme LEVY Véronique
M. BROSSE Anthony donne pouvoir à M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime
M. CITRON Jacques donne pouvoir à M. CHACHIGNON Alain
M. GAUCHER Michel donne pouvoir à M. POISSON André
M. GERMAIN Claude donne pouvoir à M. POINTEAU Jean-Marc
M. GRIVOT Denis donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. MALET Jean-Jacques donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves
M. NOLLAND Philippe donne pouvoir à Mme HINCKY Françoise

Secrétaire de séance : M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 23 mai 2014
- Renouvellement de l'indemnité de conseil du receveur
- Indemnités de fonction des élus
- Décision modificative n°1
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les délégués et présente les excuses de M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, pris par d'autres engagements.

Elle précise que ce Comité syndical a été précédé, dans l'après-midi, d'une présentation du Pays aux nouveaux élus.

Mme BEVIERE désigne Maxime BUIZARD-BLONDEAU comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la Présidente demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit de compléter la Décision Modificative n°1 par une seconde Décision Modificative pour dissocier les mouvements sur le budget.

A l'unanimité, ce point est ajouté.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 mai 2014

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail. Certains délégués ne l'ayant pas reçu, des copies papier sont distribuées. Mme BEVIERE demande que les adresses mails manquantes soient envoyées au Pays pour mettre à jour les fichiers.

N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de l'indemnité de conseil du receveur

Madame BEVIERE explique que cette indemnité peut être allouée au receveur, selon les modalités fixées par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il est proposé d'appliquer un taux de 100% pour cette indemnité, mais de ne pas intégrer les prestations de rédaction des documents budgétaires.

Mme BEVIERE précise que le Bureau a donné un avis favorable lors de sa séance du 10 juin.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité. Le taux de 100% sera appliqué pour l'indemnité de Pascal PAGE, receveur.

Indemnité de fonction des élus

Madame BEVIERE précise que la délibération fixant les indemnités des élus est nécessaire après le renouvellement suite aux élections municipales. Elle rappelle que les indemnités, notamment celles de la Présidente avaient été minorées en 2013 et maintenues au même taux pour le budget 2014.

Il est proposé d'accorder à la Présidente une indemnité brute mensuelle dont le montant représente 81,30% du taux de l'indice brut de référence prévu pour les Syndicats de communes de la catégorie dont relève le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais et d'accorder à chaque Vice-président une indemnité brute mensuelle dont le montant représente 58% de ce taux de l'indice brut de référence.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité. Les taux de 81,30% pour l'indemnité de fonction de la Présidente et de 58% pour les Vice-présidents seront appliqués.

Décision modificative n°1

Mme BEVIERE rappelle que le Pays doit amortir le coût des études inscrites en investissement. Elle rappelle également la demande faite par le Pays au Préfet de Région pour inscrire une partie de l'excédent d'investissement lié à ces études en section de fonctionnement. Cette démarche s'est avérée très compliquée et longue, puisqu'il s'agissait finalement d'une décision interministérielle. La réponse du Ministère de l'Intérieur n'a été communiquée au Pays que le 28 mai alors que la demande remonte à février 2013.

Finalement, l'Etat accepte le transfert de 34 204 €.

Le tableau de la Décision modificative montre la démarche que le Pays doit effectuer pour rendre possible et effectif le transfert de crédits entre les lignes.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La décision de transférer 34 204 € de la section investissement en section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité. Après transferts, cette somme sera inscrite en dépenses sur la ligne 617 « Etudes et recherches ».

Décision modificative n°2

Il s'agit de la procédure classique pour régulariser certaines lignes budgétaires insuffisamment dotées ou d'inscrire de nouvelles recettes. Mme BEVIERE détaille les modifications apportées pour répartir les besoins budgétaires, notamment la régularisation sur les lignes 678 (« Autres charges exceptionnelles »), 616 « Primes d'assurances » et 6455 « Cotisation pour assurance du personnel », l'inscription en dépenses et en recettes de 35 610 € pour Natura 2000.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La décision modificative telle que détaillée dans la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Commissions thématiques.

Mme BEVIERE rappelle que chaque délégué doit s'inscrire à minima dans une commission thématique et au maximum dans deux. A ce jour, les inscriptions restent très insuffisantes, c'est pourquoi la Présidente invite les délégués à retourner leur bulletin de candidature, afin que les commissions se mettent en place à la rentrée.

- Forum Ambitions 2020, Bassin de vie.

Le Forum final se tiendra le 1^{er} juillet 2014 au Lycée Duhamel du Monceau à 18h.

Mme BEVIERE passe la parole à M. THION qui rappelle que les Bassins de vie sont institués par la Région en fonction des espaces vécus par les habitants (déclinaison locale du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire - SRADDT).

La concertation est engagée, au niveau régional, depuis début 2013 et sur le Nord Loiret depuis quelques mois.

Le Bassin de vie de Pithiviers vu par la Région, concerne le Pays sauf le canton de Bellegarde, qui est associé au Bassin de vie du Montargois. La Communauté de communes de la Beauce de Janville (28), à l'origine rattachée au Bassin de vie pourrait très prochainement être rattachée au Bassin de vie de Chartres. La Région paraît favorable.

Mme BEVIERE précise que les communes du Bellegardois restent éligibles au contrat de Pays actuel et qu'elles feront partie du territoire éligible au futur Contrat de Solidarité Territoriale (CRST).

M. THION précise que le Forum confrontera les réflexions débattues en Comité de pilotage auprès des acteurs locaux et de la population. Cette concertation ayant eu lieu en partie pendant la période électorale, la participation a été moindre que dans le Montargois. La forte mobilisation des élus du Pays pour ce Forum doit être importante.

M. GUERINET note que ces réflexions sont cohérentes avec les actions du Pays telles que l'Agenda 21, les Trames verte et bleue...

- Le Conseil de développement.

Mme BEVIERE rappelle le rôle du Conseil de développement aux côtés du Pays, notamment sur les travaux de développement local. Cette instance est en partie renouvelée puisque le Conseil s'est réuni en Assemblée générale le 5 juin. Mme DALLOT a été réélue Présidente. 3 postes restent à pourvoir.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Pays soit représenté par 7 délégués. Mme BEVIERE demande en séance si des personnes sont volontaires. N'en voyant pas, 5 délégués seront contactés ultérieurement, notamment ceux proposés par le Bureau. MM Clément MASSON et Yves TARTINVILLE ont déjà accepté cette fonction.

Mme BEVIERE évoque les deux sujets prioritaires définis par le Conseil. Il s'agit du Plan Local de Santé et de la « ressource ».

-Réunions d'information.

Les pistes évoquées pour l'organisation de réunions thématiques sont le suivi du SCoT, le Contrat Global d'Actions avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, les fonds européens, les futurs Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

- Divers.

La date du prochain Bureau est à programmer. Il pourrait avoir lieu le vendredi 18 juillet, troisième vendredi du mois.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h45.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Maxime BUIZARD-BLONDEAU

Monique BEVIERE